

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 14 JANVIER 2013

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **14 janvier 2013 à 20h00.**

## **SONT PRÉSENTS :**

Mme Georgette Critchley, mairesse  
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller  
Jean Duhaime, conseiller  
Yves Plante, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller  
Mme Julie Bouchard, conseillère  
  
M<sup>me</sup> Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière  
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 3 citoyens

### **1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### **2. Quorum**

Les membres présents formant quorum sous la présidence de madame Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

**13-01-01**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;  
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

**13-01-02**

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2012**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2012;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2012 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

**13-01-03**

**5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2012**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2012;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2012 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

**13-01-04**

**6. Nomination d'une personne responsable de l'accès à l'information**

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents, la municipalité doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents ou aux renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE toutes les fonctions et pouvoirs dévolus par la loi soient conférés à madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe en cas de vacances de la secrétaire-trésorière, responsables de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels de la municipalité;

QUE les présentes nominations soient affichées au public et transmises à la Commission d'accès à l'information.

**13-01-05**

**7. Dépenses incompressibles – Autorisation de paiement pour l'année 2013**

CONSIDÉRANT que des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la municipalité de tout intérêt ou pénalité;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le cadre législatif actuel permet ce genre de délégation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

IDENTIFIE les dépenses ci-après énumérées comme étant des dépenses dites incompressibles :

## Dépenses incompressibles

02-110-00-131	Rémunération du Conseil
02-110-00-133	Allocation des dépenses des élus
02-110-00-221	Régime des Rentes du Québec
02-110-00-241	Fonds des services de santé
02-110-00-261	R.Q.A.P.
02-130-00-141	Rémunération temps plein (Administration)
02-130-00-212	Régime retraite
02-130-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-130-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-130-00-242	Fonds des services de santé
02-130-00-252	C.S.S.T.
02-130-00-262	R.Q.A.P.
02-130-00-289	Assurance-collective
02-130-00-322	Fret et messagerie - Administration
02-130-00-331	Téléphones et cellulaires
02-130-00-335	Internet et modem – Administration
02-130-00-443	Déneigement édifices
02-130-00-495	Entretien ménager – édifice
02-130-00-517	Location équipement de bureau
02-130-00-527	Entretien photocopieur
02-130-00-951	Quote-part MRC – Administration
02-130-01-951	Quote-part MRC – Fibre optique
02-140-00-141	Rémunération – Élection
02-140-00-222	RRQ – Élection
02-140-00-242	FSS - Élection
02-150-00-951	Quote-part MRC - Évaluation
02-190-00-321	Frais de poste
02-190-00-496	Frais de caisse – Intérêts
02-190-00-632	Chauffage bureau municipal
02-190-00-681	Électricité édifice
02-190-00-951	Quote-part MRC – FQM
02-210-00-441	Sûreté du Québec
02-220-00-951	Quote-part Régie d'incendie
02-220-01-951	Quote-part MRC – Incendie
02-290-00-419	Services inspecteur - Chiens
02-320-00-141	Rémunération - Temps plein (Voirie)
02-320-01-141	Rémunération - Temps partiel
02-320-02-141	Rémunération d'occasion – journaliers
02-320-00-210	Régime retraite
02-320-00-222	Régime des rentes du Québec
02-320-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-320-00-242	Fonds des services de santé
02-320-00-252	C.S.S.T.
02-320-00-262	R.Q.A.P.
02-320-00-289	Assurance-collective
02-320-00-443	Déneigement garage municipal

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

02-320-00-632	Chauffage garage
02-320-00-681	Électricité – Garage municipal
02-330-00-443	Déneigement chemins
02-330-01-443	Déneigement bornes-fontaines
02-340-00-681	Éclairage des rues et du parc
02-370-00-951	Transport adapté (Bougie-bus)
02-412-00-951	Quote-part Régie d'eau potable du Bas St-François
02-414-00-141	Rémunération temps partiel (Assainissement)
02-414-00-212	Régime retraite
02-414-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-414-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-414-00-242	Fonds de services de santé
02-414-00-252	C.S.S.T.
02-414-00-262	R.Q.A.P.
02-414-00-289	Assurance-collective
02-414-00-331	Téléphone usine
02-414-00-411	Analyse d'eau - usine
02-414-00-443	Déneigement usine
02-414-00-681	Électricité usine et stations
02-415-00-681	Électricité station de pompage
02-451-20-951	Quote-part R.I.G.D.D.B.S.F. (déchets)
02-460-00-951	Quote-part MRC – Cours d'eau
02-470-00-951	Quote-part MRC – Forêt
02-610-00-951	Quote-part MRC – Géomatique
02-610-01-951	Quote-part – Génie civil
02-620-00-951	Quote-part MRC - Développement
02-701-20-141	Rémunération – Temps partiel (Centre communautaire)
02-701-20-222	Régime des Rentes du Québec
02-701-20-232	Assurances-emploi du Canada
02-701-20-242	Fonds des services de santé
02-701-20-252	C.S.S.T.
02-701-20-262	R.Q.A.P.
02-701-20-331	Téléphone centre communautaire
02-701-20-443	Déneigement centre communautaire
02-701-20-681	Électricité centre communautaire
02-702-30-331	Téléphone bibliothèque
02-702-30-443	Déneigement bibliothèque
02-702-30-681	Électricité bibliothèque
02-921-60-870	Dettes à long terme (intérêts nouvelle)
02-921-30-870	Intérêts (S.Q.A.E. village)
02-921-40-870	Intérêts (S.Q.A.E. paroisse)
03-210-60-000	Dettes à long terme (capital nouvelle)
03-210-30-000	Remise de dette (S.Q.A.E. village)
03-210-40-000	Remise de dette (S.Q.A.E. paroisse)

ACCORDE préalablement leurs paiements jusqu'à concurrence des crédits votés au budget de la municipalité pour l'exercice 2013;

QUE la mairesse ou le pro-maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les chèques et effets.

**13-01-06**

**8. Modification de l'annexe A du règlement numéro 03-98 sur la délégation de pouvoirs – Affectation de crédits pour l'année 2013**

CONSIDÉRANT que le règlement #03-98 accorde à la secrétaire-trésorière ou à la secrétaire-trésorière adjointe et à l'inspecteur municipal, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que l'étude des prévisions budgétaires est maintenant complétée;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que des crédits budgétaires ont été décrétés sur les champs de compétence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'annexe « A » du règlement numéro 03-98 soit modifiée comme suit :

<i>Champ de compétence</i>	<i>Employés autorisés</i>	<i>Crédits votés</i>
<b>APPLICATION DE LA LOI</b>		
Services juridiques	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Frais de dossier	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
<b>GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE</b>		
Frais de déplacement	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Frais de transport	secrétaire-trésorière	200,00 \$
Honoraires professionnels	secrétaire-trésorière	4 000,00 \$
Services juridiques	secrétaire-trésorière	4 000,00 \$
Vérification	secrétaire-trésorière	10 000,00 \$
Droits mutations immobilières	secrétaire-trésorière	300,00 \$
Comités pléniers	secrétaire-trésorière	90,00 \$
Formation	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Entretien – Immeubles	secrétaire-trésorière	8 500,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	200,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	7 000,00 \$
Publication avis – Élection	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Formation – Élection	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Fourniture bureau – Élection	secrétaire-trésorière	7 000,00 \$
Frais de poste	secrétaire-trésorière	3 750,00 \$
Publication avis	secrétaire-trésorière	1 500,00 \$
Assurances générales	secrétaire-trésorière	45 600,00 \$
Réceptions	secrétaire-trésorière	1 500,00 \$
Cotisations à des organismes	secrétaire-trésorière	15 000,00 \$
Fournitures de bureau	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Dons organismes sans but lucratif	secrétaire-trésorière	26 500,00 \$
Abonnements et mises à jour	secrétaire-trésorière	1 200,00 \$
Interventions pompiers	secrétaire-trésorière	10 000,00 \$
<b>VOIRIE MUNICIPALE</b>		
Frais de déplacement	inspecteur municipal	100,00 \$
Formation	inspecteur municipal	100,00 \$
Déplacements locaux	inspecteur municipal	6 000,00 \$
Location machine & outillage	inspecteur municipal	20 000,00 \$
Entretien chemins	inspecteur municipal	15 000,00 \$
Entretien garage	inspecteur municipal	500,00 \$
Entretien matériel et véhicule	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Abat-poussière, pierres ...	inspecteur municipal	20 000,00 \$
Matières fabriquées non-com.	inspecteur municipal	2 500,00 \$
Outillage et panneaux	inspecteur municipal	6 500,00 \$
Tuyauterie – voirie	inspecteur municipal	200,00 \$
Petits outils	inspecteur municipal	750,00 \$
Fournitures de travail	inspecteur municipal	900,00 \$

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## **Circulation**

Entretien service – circulation	inspecteur municipal	1 500,00 \$
Pièces et accessoires	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Marquage routier	inspecteur municipal	7 000,00 \$

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **Distribution de l'eau (aqueduc)**

Entretien service aqueduc	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Tuyauterie	inspecteur municipal	8 000,00 \$
Compteur d'eau	inspecteur municipal	4 000,00 \$

### **Épuration des eaux usées**

Entretien de l'immeuble	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Entretien équipement	secrétaire-trésorière	9 000,00 \$
Produits chimiques	secrétaire-trésorière	3 500,00 \$
Pièces & accessoires	secrétaire-trésorière	250,00 \$

### **Réseau d'égout**

Entretien service	inspecteur municipal	6 000,00 \$
Tuyauterie	inspecteur municipal	1 000,00 \$

### **Enlèvement et destruction des ordures**

Déchets domestiques dangereux	secrétaire-trésorière	750,00 \$
Autres déchets	secrétaire-trésorière	300,00 \$
Bacs	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Déficit OMH Lassiseraye	secrétaire-trésorière	7 419,00 \$
Déficit OMH Bruyère	secrétaire-trésorière	948,00 \$
Insectes-piqueurs	secrétaire-trésorière	57 093,00 \$

## **URBANISME ET MISE EN VALEUR**

Comité consultatif d'urbanisme	secrétaire-trésorière	720,00 \$
--------------------------------	-----------------------	-----------

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **Centre Communautaire**

Déplacements	secrétaire-trésorière	600,00 \$
Entretien et réparation	secrétaire-trésorière	1 500,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	100,00 \$
Produits de nettoyage	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Entretien – Parc	secrétaire-trésorière	2 000 \$
Subvention Comité des loisirs	secrétaire-trésorière	32 000,00 \$
Subvention Maison des jeunes	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$

### **Bibliothèque**

Entretien d'immeuble	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Achats livres	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$

**13-01-07**

**9. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - 2013**

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) entreprend sa campagne de renouvellement de la cotisation pour l'année 2013;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les frais d'adhésion et d'assurances de l'ADMQ sont établis à 611,00 \$ pour le premier membre et à 591,00 \$ pour le deuxième membre d'une même municipalité, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde l'adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER l'adhésion émise par l'Association des directeurs municipaux du Québec, en faveur de madame Peggy Péloquin, à titre de secrétaire-trésorière de la municipalité et en faveur de madame Hélène Latraverse, à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, le tout moyennant une contribution totale de 1 202,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

**13-01-08**

### **10. Adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - 2013**

CONSIDÉRANT que la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec » est un partenaire constant des courants législatifs qui influencent quotidiennement le rôle de l'officier;

CONSIDÉRANT que la Corporation est en pleine campagne d'adhésion;

CONSIDÉRANT qu'en permettant l'adhésion du fonctionnaire municipal désigné, la municipalité contribue activement au progrès de sa profession;

CONSIDÉRANT que la contribution municipale pour l'exercice 2013 est fixée à 285,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER auprès de la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec », l'adhésion annuelle de monsieur Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et en environnement;

DE PAYER pour l'exercice financier 2013, une somme totale de 285,00 \$ plus les taxes applicables à titre de membre actif de la corporation;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**13-01-09**

**11. PG Govern – Contrat d’entretien et de soutien des applications 2013**

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin  
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’ADHÉRER au contrat de service pour l’entretien et le support technique du système informatique proposé par PG Govern, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, au montant de 7 197,43 \$ (taxes incluses);

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-01-527 «Entretien de l’ameublement» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

**13-01-10**

**12. Subvention au Comité des loisirs – Année 2013**

CONSIDÉRANT qu’un montant de 30 000 \$ a été prévu au budget 2013 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour le Comité des Loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 10 000 \$ en janvier, juin et septembre 2013;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 «Subvention Comité des Loisirs» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

**13-01-11**

**13. Subvention à la Maison des jeunes – Année 2013**

CONSIDÉRANT qu’un montant de 5 000 \$ a été prévu au budget 2013 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour la Maison des jeunes du Bas Saint-François;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard  
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 1 250 \$ en mars, avril, juillet et octobre 2013;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-970 «Subvention Maison des jeunes» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

**13-01-12**

**14. Association régionale de loisir pour personnes handicapées Centre-du-Québec – Don 2013**

CONSIDÉRANT que l’Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec demande une contribution pour leur programme d’assistance financière 2013;



# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à ladite association;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**13-01-13**

**15. Ministère des transports – Garanties des travaux d'entretien et de réparation de bris d'équipements existants faits à l'intérieur de l'emprise de leurs routes pour l'année 2013**

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac se porte garante pour tous les travaux d'entretien et de réparation de bris qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec durant l'année 2013;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac nomme monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, à titre de responsable.

**AVIS**

**16. Avis de motion – Règlement numéro 01-2013 relatif à l'interdiction de l'épandage**

Le conseiller Réjean Gamelin, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement relatif à l'interdiction de l'épandage ayant pour effet :

De déterminer des dates d'interdiction de l'épandage durant l'année 2013;

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

**13-01-14**

**17. Participation au transport adapté Bougie-Bus - 2013**

CONSIDÉRANT que notre contribution municipale pour l'année 2013 est de 6 360 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense au budget 2013;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'EFFECTUER le paiement au mois de janvier 2013;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-370-00-951 « Transport adapté – Bougie-Bus » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**13-01-15**

## **18. ADMQ – Inscription à la formation d'hiver et printemps 2013**

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec, tiendra à Drummondville le 2 mai 2013, une journée de formation portant sur l'accès aux documents;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable au développement professionnel de ses officiers municipaux en vue d'améliorer leur qualité de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER mesdames Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière et Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, à participer à cette journée de formation sans perte de salaire;

DE PAYER les frais d'inscriptions au montant de 540 \$ plus les taxes applicables;

DE REMBOURSER les frais de déplacement seulement puisque les repas sont inclus dans le prix d'inscription;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-454 « Formation secrétaires » et 02-130-00-310 « Déplacements secrétaires » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**13-01-16**

## **19. OBV Yamaska – Adhésion 2013**

CONSIDÉRANT que l'organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBV Yamaska) est présentement en période de renouvellement des adhésions et recrutement des membres pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT que notre contribution les aidera à mettre de l'avant des solutions durables et à travailler avec nous à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que l'adhésion pour une municipalité est au coût de 50,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac doit être nommé au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER à l'organisme de bassin versant de la rivière Yamaska;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 50,00 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE NOMMER madame Georgette Critchley, mairesse, représentante de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité.

**13-01-17**

### **20. Immeubles à être vendus pour non paiement de taxes – Nomination de représentant**

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du conseil;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil désigne madame Georgette Critchley, mairesse **ou** madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au moment de la vente pour non paiement des taxes par la MRC de Nicolet-Yamaska qui aura lieu le 11 avril 2013, et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipale et scolaire), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non paiement de taxes.

**13-01-18**

### **21. Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac – Don 2013**

CONSIDÉRANT que le Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac sollicite, dans sa lettre du 14 novembre 2012, un appui financier afin de promouvoir les magnifiques traditions artisanales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de cent dollars (100,00 \$) au Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

13-01-19

22. Réussite éducative – Journées de la persévérance scolaire du 11 au 15 février 2013

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socio-économique;

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 11 au 15 février 2013, sa deuxième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, sous le thème Le Centre-du-Québec en route vers la réussite;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la deuxième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PROCLAMER les dates du 11 au 15 février 2013 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité.

13-01-20

23. SPAD – Autorisation de paiement pour janvier et juin 2013

CONSIDÉRANT que la municipalité a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux de Drummondville en décembre 2011 pour 2012 à 2016 inclusivement;

CONSIDÉRANT que les versements doivent s'effectuer en janvier et juin de chaque année;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2013 le montant est de 3 957,72 \$ taxes incluses (1967 population x 1.75 = 3 442,25 \$ plus taxes);

CONSIDÉRANT qu'un versement de 1978,86 \$ doit être effectué en janvier 2013 et un versement de 1978,86 \$ doit être effectué en juin 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses aux dates indiquées;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-290-00-419 «Service inspecteur - chiens», les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

13-01-21

## **24. Fondation Hôtel-Dieu de Sorel – Don 2013**

CONSIDÉRANT que la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel amasse des fonds dans le but de doter l'hôpital d'équipements à la fine pointe de la technologie médicale pour le département de gynécologie obstétrique;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer en attribuant un don de 100,00 \$ pour l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel, représentant le don annuel que le conseil municipal veut attribuer, pour l'année 2013;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

## **25. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

## **26. AFFAIRES NOUVELLES**

13-01-22

## **Commandite – Feux d'artifices pont David-Laperrière**

CONSIDÉRANT que la compagnie Spectech et la Société historique de la région de Pierreville travaille en collaboration pour les célébrations concernant l'inauguration du nouveau pont David-Laperrière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait donné son accord en 2012 pour prévoir au budget 2013 une somme de 1 500 \$ comme partenaire de l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 1500,00 \$ à la Société historique de la région de Pierreville, gestionnaire de l'événement;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## 27. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs les conseillers Jean-Louis Lambert, Yves Plante et Daniel Labbé donnent rapport de leur comité respectif, soit, la régie des déchets et le comité des loisirs.

13-01-23

## 28. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
3626	AA Propane inc. (Propane et installation garage municipal)	310.29
3627	Allard Lisette (Commission 5% du 1 juillet au 31 décembre 2012)	287.00
3628	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	648.97
3629	Annonceur (L) (Publication voeux temps des fêtes)	298.93
3630	Buroplus (Fournitures)	70.62
3631	annulé	0.00
3632	Éditions Yvon Blais inc. (Les) (Abonnement et mise à jour)	31.40
3633	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Entretien luminaires de rues)	604.25
3634	Fonds de l'information foncière (Droit mutations-Décembre 2012)	15.00
3635	Huissiers Steve Pinard (Remise de constat)	144.07
3636	Hydro-Québec (Électricité éclairage public+usine - Déc. 2012)	938.17
3637	Laboratoire d'environnement SM (Analyses eaux usées-Déc. 2012)	62.09
3638	Librairie Renaud-Bray (Achat de livres pour bibliothèque)	105.83
3639	Métro Rouillard & Frères (Fournitures)	20.46
3640	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	385.77
3641	Peggy Péloquin (Séance 20 Décembre 2012 - Budget)	30.00
3642	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (257 Bois-Maska)	1 201.18
3643	Sayer Richard (Entretien ménager - décembre 2012)	240.25
3644	AA Propane inc. (Propane garage municipal - 2013)	170.63
3645	Bélangier Sauvé Avocats (Abonnement 2013)	1 379.70
3646	Bell Canada (Téléphones édifices - janvier 2013)	668.56
3647	Cherbourg Sanitaire et emballage (Produits nettoyage)	744.06
3648	Corporation presse commerce (Achat de revues pour bibliothèque)	229.26
3649	Éditions Yvon Blais inc. (Les) (Abonnement code municipal 1 an)	141.75
3650	Éditions juridiques FD inc. (Abonnement service mise à jour 1 an)	283.50
3651	Ferme Le Petit Lard inc.(Déneigement chemins d'hiver - 2/5)	17 137.12
3652	Industrielle Alliance (L)(Assurances collectives janvier 2013)	1 944.57
3653	MRC de Nicolet-Yamaska (Quote-part 1/3 - Janv.)	33 599.27
3654	Pétrole A.A.Courchesne inc. (Chauffage bureau municipal)	960.32
3655	Piché Paul (Allocation cellulaire - Janvier 2013)	25.00
3656	Régie Intermunicipale gestion des déchets (Quote-part janv. 2013)	12 332.17
3657	Ricoh Canada inc. (Entretien photocopieur 3 mois / copies)	629.83
3658	Société canadienne des postes (Frais postal - Budget 2013)	121.46
3659	Télérecharge (Compteur Postal)	919.80
3660	Dufault Gérard (Déneigement Bornes 19, 23, 28 déc. 2012)	600.00
3661	Office de tourisme de Nicolet-Yamaska (Publicité ponton)	649.61

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

3662	Petite Caisse (Frais poste, eau, pièces porte centre comm.)	166.82
3663	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau 06 au 29 décembre 2012)	9 942.90
3664	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Travaux centre action bénévole)	541.55
3665	Sayer Richard (Déneigement édifices - 1/3 vers.)	150.00
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>87 116.35</b>

### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
3614	Lien maison de la famille (Le)(Don 2012)	250.00
3615	Sintra inc.(Décompte # 2 -Travaux rue Leblanc)	15 108.72
3616	Fray Consultant (Relevé de la signalisation routière)	1 187.70
3617	Corps de Police des Abénakis (Contribution opération nez rouge)	100.00
3618	Laramée Danielle (Remb. Marc-Antoine et Anthony Théroux)	158.75
3619	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales – Déc. 2012)	4 753.89
3620	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - Décembre 2012)	1 937.00
3621	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation décembre 2012)	1 757.78
3622	Hydro-Québec (Électricité édifices décembre 2012)	7 153.73
3623	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	189.19
3624	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Décembre 2012)	71.28
3625	Société canadienne des postes (Frais postal - Bulletin déc. 2012)	112.64
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>32 780.68</b>

### DÉBOURSÉS DÉCEMBRE 2012

Salaires décembre 2012	16 927.91
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>	<b>16 927.91</b>

Il est proposé par le conseiller Yves Plante  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2013;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2012 et au budget 2013 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

### 29. Période de questions

➤ SPAD : Société protectrice des animaux de Drummondville

### 30. Conclusion

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

13-01-24

**31. Levée de la séance**

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h23.

---

*Georgette Critchley*  
*Mairesse*

---

*Peggy Péloquin*  
*Secrétaire-trésorière*